

Notre expérience de la mise en commun du dispositif de la passe est-elle un révélateur des apories de l'expérience de la passe elle-même ?¹

Si, dans l'intitulé de cette intervention, j'ai employé le terme d'« apories » qui me semblait correspondre aux points sur lesquels butait la réflexion à propos de la procédure de la passe, c'était avant de m'être aperçu que Lacan, à trois reprises dans son discours du 6 décembre 1967, l'avait employé dans un contexte concernant directement cette procédure. Si nous nous référons à la version publiée par Lacan de ce discours dans *Scilicet 2/3* en 1970, nous lisons, à propos de son séminaire sur l'acte psychanalytique, que trois termes sont à interroger sur la fin de cet acte : « visée idéale, clôture, aporie de son compte rendu² » ; plus loin dans le discours, il s'agit des « apories » que démontre non plus le compte rendu, mais le désir du psychanalyste : « C'est donc par ce qu'elle a raté que la réussite vient à la voie du psychanalysant, quand c'est de l'après-coup du désir du psychanalyste et des apories qu'il démontre. Ces apories sont celles que j'ai illustrées il y a un instant d'un badinage plus actuel qu'il n'y paraissait [...] »³.

Or ce terme d'« aporie » répété trois fois est d'autant plus à peser que Lacan l'avait choisi à dessein : dans le premier cas, à propos du compte rendu de l'acte, il l'emploie d'emblée lorsqu'il parle son discours ; dans les deux autres cas, il y a recours pour préciser son expression ; dans la version orale du discours, version publiée en 2000 dans la revue *Analyse freudienne*, nous lisons en effet⁴ pour les deux phrases que nous venons de citer : le « désir du psychanalyste avec les paradoxes qu'il démontre. Ces paradoxes sont ceux qu'a profilés mon faux détour plus haut [...] » etc. Des « paradoxes » de la version orale aux « apories » de la version écrite, de la construction rhétorique ou logique qu'est le paradoxe⁵ à une figure qui laisse deviner en filigrane les développements qu'une dizaine d'années plus tôt Lacan consacrait à Aporia, c'est-à-dire Pénia, la mère d'Erôs, qui « n'a rien à donner que son manque⁶ »,

¹ Cet article reprend une intervention faite le 9 octobre 2005 à la réunion commune de l'École de psychanalyse Sigmund Freud et de La Lettre lacanienne.

² *Scilicet 2/3*, p. 11.

³ *Ibidem*, p. 14.

⁴ *Analyse freudienne*, 2000, p. 114.

⁵ Ainsi le « paradoxe logique » auquel il est fait allusion dans « Le temps logique et l'assertion de certitude anticipée », dans J. Lacan, *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 211, à propos de la vérité dépendant « d'une tendance qui la vise, notion qui serait un paradoxe logique si elle ne se réduisait à la tension temporelle qui détermine le moment de conclure ».

⁶ J. Lacan, *Le Transfert, Le Séminaire*, livre VIII, 2ème éd., Paris, Seuil, 1991, pp. 147-148, 18 janvier 1961.

des paradoxes aux apories un écart, exprimé par la variante, de l'oral à l'écrit du discours de décembre 1967, peut caractériser à l'avance les questions que nous nous posons aujourd'hui en les désignant comme de possibles points d'aporie.

Pour simplifier, nous aborderons seulement ici trois de ces apories.

*
* *

I. - L' « extension »

Mon premier point voudrait attirer l'attention sur une ambiguïté qui, pour n'avoir pas été assez dégagée dans mon article des *Carnets* de l'École de psychanalyse Sigmund Freud en 2000⁷, m'oblige, sinon à une rétractation, du moins à une élucidation. Il s'agit de l' « extension », notion dont nous croyons trop facilement cerner les contours et que nous employons, soit en son sens commun, soit au sens qu'elle prend pour désigner, selon Lacan, la psychanalyse en « extension » en regard de la psychanalyse en « intension⁸ ». En outre l'emploi que fait aussi Lacan en 1967 d' « expansion » ne facilite pas pour nous la distinction entre les deux sens.

Telle que la présente la proposition de Lacan sur la passe du 9 octobre 1967, selon sa version orale, l' « extension » selon laquelle est posé le « champ de la psychanalyse⁹ » comporte « les intérêts, la recherche, l'idéologie qu'elle [la psychanalyse] cumule¹⁰ ». La version écrite de cette proposition précise : « la psychanalyse en extension, soit tout ce que résume la fonction de notre École en tant qu'elle présentifie la psychanalyse au monde¹¹ », et, un peu plus loin, « nos rapports à l'extérieur¹² ». Le « monde », l' « extérieur », qu'en est-il de ces destinataires de la psychanalyse en extension ? Peut-on dire qu'il s'agit d'un « public », ou *du* « public » ? Et qu'entendre par « public » ?

Il faut ici dissiper une équivoque et affronter une des apories dont nous parlions. La première, l'équivoque, vient du sens commun d' « extension », qui serait l'extension quantitative de la psychanalyse (dans la société, la culture, etc.), comme si une multiplication du nombre avait à voir avec ce que désigne la psychanalyse en « extension ». Ainsi parler, comme je le faisais (et d'autres avec moi) en 2000, d' « extension du collège de la passe » pour dire qu'un certain nombre d'analystes d'une autre institution seraient adjoints, dans un

⁷ « Enjeux d'une extension », *Carnets*, n° 30, mai-juin 2000, pp. 11-14.

⁸ Sur « extension » - « intension », voir *Les Racines de l'expérience*, Paris, La Lysimaque, 1989.

⁹ Plaquette hors commerce de l'École de psychanalyse Sigmund Freud, p. 7.

¹⁰ *Ibidem*, p. 18.

¹¹ *Ibidem*, p. 28.

¹² *Ibidem*, p. 38.

futur collègue, à ceux de l'École de psychanalyse Sigmund Freud, ne pouvait que favoriser l'équivoque. D'ailleurs, les débats récurrents, éclipsant presque tout débat théorique, sur le nombre des représentants respectifs de telle ou telle institution dans le collège me semblent attester de la prégnance de cette conception quantitative. Mais parler du « monde », de l'« extérieur », à propos de l'extension n'est pas sans faire jouer le réel du nombre et le réel du groupe, même si l'extension ne se définit pas selon les lois du nombre et du groupe. Entre ce « ne ... pas » et ce « pas sans » me semble déjà se dessiner la première aporie.

Avant de nous demander en quoi l'intervention de deux institutions « liées » dans un dispositif commun contribue à la faire apparaître, il faut revenir sur la notion de « public ». C'est une notion qui a été particulièrement travaillée depuis les travaux d'Habermas¹³ relayés par nombre d'autres comme ceux d'Hélène Merlin-Kajman¹⁴, et qui a fait l'objet en 1985 du n° 17 de la revue *Littoral* sous le titre « Action du public dans la psychanalyse ».

Lacan, dans la proposition du 9 octobre 1967, ne fait pas appel à la notion de « public », sinon pour noter que dans son enseignement, il n'a fait « aucun appel au public¹⁵ » pour contourner l'impossibilité d'enseigner dans l'institution officielle, au point de retarder de dix ans la publication de son texte de 1956 sur la situation à cette date de la psychanalyse. De même que le lieu de l'enseignement de Lacan est différent de l'École freudienne, le « public » est distinct de la « communauté d'expérience¹⁶ ». Les choses sont éclairées, et en même temps complexifiées, dans le discours du 6 décembre 1967, où Lacan parle (tout au moins d'après la version publiée dans *Scilicet* 2/3¹⁷) de « l'afflux de mon public » pour désigner ceux qui assistent nombreux à son enseignement, expression oxymorique qui associe ouverture et fermeture et opère une sorte de découpe (*mon*) dans l'indifférencié du « public », de l'« extérieur », alors que c'est comme « passage au public », sans autre précision, que, dans le même discours de décembre 1967¹⁸, est désignée la « publication » de ce qui « fut d'abord confidentiel ».

Si, ici ou là, les frontières entre la communauté des analystes, la communauté d'expérience, d'une part, et « *mon public* » et « *le public* », d'autre part, peuvent apparaître, pour des raisons sociales ou historiques, comme poreuses, on s'aperçoit que les interprétations que donneront plus tard ceux qui

¹³ Jürgen Habermas, *L'espace public* [1ère éd. 1962 sous le titre *Strukturwandel der Öffentlichkeit*], trad. franç., Paris, Payot, 2000 [1ère éd. de la traduction 1978].

¹⁴ Hélène Merlin, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

¹⁵ Plaquette citée, p. 6.

¹⁶ Sur cette notion de « communauté », voir Annie Tardits, « Communauté d'expérience, communauté de savoir », dans *Essaim*, n° 1, 1998, pp. 85-106.

¹⁷ *Scilicet* 2/3, p. 17.

¹⁸ *Ibidem*, p. 26.

réfléchiront sur la procédure de la passe, révéleront des ambiguïtés, non pas de la proposition de Lacan elle-même, mais de la façon dont on comprendra le « public ».

Une position qu'on peut dire maximaliste est représentée par ceux qui posent que « du lien entre un analysant et un analyste » le « “privé” fait [...] irruption dans le public d'un lien social¹⁹ », position maximaliste selon laquelle *tout* lien social (donc la cure psychanalytique) instaure une « publicité » et constitue comme tel un « public ». Il me paraît difficile de rendre compte avec cette position à la fois de ce qu'est le « public » et de ce qu'est l'expérience de l'analyse.

Une autre position, dont nous devons aussi interroger les conséquences, consiste à considérer dans la procédure de la passe la rencontre du passant avec les passeurs comme « faire passer du privé au public le plus intime de son être²⁰ ». La coupure privé / public est alors située entre passant et passeur, entre expérience de l'analyse (avec choix d'une personne et supposition de savoir de l'analyste) et expérience de la procédure de la passe (avec des passeurs non pas supposés savoir, mais témoins ou ambassadeurs, qui, comme tous les témoins, introduisent leur subjectivité dans le message et destituent le passant de son dire en le recevant). Mais placer ici la coupure privé / public ne doit pas nous égarer. Ici encore *ce* public n'est pas *le* public ; c'est *un* public très particulier, celui de deux qui sont dans le moment de la passe. Avec le passage au cartel, nous avons derechef non pas passage du privé *au* public, mais à *ce* public particulier que constitue « la communauté des psychanalystes²¹ ».

La présence dans ce cartel d'analystes d'une « autre » institution, configuration qui nous concerne aujourd'hui, ne constitue altérité que du point de vue institutionnel, s'agissant d'analystes faisant partie de *deux* Écoles (et non plus d'*une*), mais toujours d'analystes.

Ambiguïté donc de la notion de « public », que peuvent assez bien éclairer les rapports de Freud avec celui qui a rétrospectivement constitué « son » public (*Publikum*), avec Fließ²², mais passer de ce public particulier au public en général paraît abusif, même si à propos du travail du cartel pourra réparaître l'aporie, comme nous le remarquerons plus loin.

*

* *

¹⁹ *Les Racines de l'expérience*, n° cité, Préface, p. 7.

²⁰ *Ibidem*, p. 53.

²¹ *Ibidem*, p. 23, et Annie Tardits, art. cit. *Essaim*, n° 1.

²² Voir sur ce point le numéro de *Littoral*, cité plus haut et le livre d'Erik Porge, *Vol d'idées ? Wilhelm Fließ, son plagiat et Freud*, Paris, Denoël, 1994.

II. - *La temporalité*

La seconde aporie qui nous retiendra concerne l'institution, l'École, et cela sous l'angle de la temporalité, donc non sans rapports avec la causalité.

Cette aporie de la procédure de la passe, dont le rapport avec l'École est posé, nécessairement, dès les premières formulations en 1967, pourrait se formuler ainsi : *Une institution peut-elle s'autoriser de ce qu'elle autorise*²³ ? La question n'est pas inédite et l'historien des institutions, en particulier des institutions religieuses ou politiques s'y affronte. Dans le cas qui nous concerne ici, elle pourrait être précisée ainsi : Si une institution (ici une École de psychanalyse, c'est-à-dire une institution inscrivant la procédure de la passe dans ses statuts, donc à son fondement et à ce qui la définit) est autorisée à être destinataire du témoignage du passant, si elle est supposée capable de recevoir, légitimement et validement, ce témoignage, n'est-ce pas parce que son articulation sur la procédure de la passe est au fondement de son institutionnalisation ? ou encore, sous une autre forme : Une institution qui autorise, non pas, évidemment, l'analyste en général, mais l'analyste de l'École, est-elle autorisée par la nomination de l'analyste de l'École ? avec cette conséquence : la « responsabilité » de l'analyste de l'École à l'endroit de la communauté analytique (qui l'autorise et qu'il autorise), non seulement responsabilité institutionnelle, mais aussi responsabilité de savoir à son égard.

Sommes-nous dans un cercle vicieux ? Nous y serions si nous posions que les deux éléments (autoriser et être autorisé) étaient dans un rapport d'antériorité / postériorité, rapport chronologique, ou dans un rapport de causalité pensé comme antériorité de la cause par rapport à sa conséquence. Il n'y aura pas cercle vicieux mais aporie (ou peut-être « paradoxe logique », si nous nous souvenons du passage du « Temps logique » que nous citions plus haut à propos de la vérité qui « dépend d'une tendance qui la vise²⁴ »), si l'on dégage le rapport passant / institution de la structure avant / après, et si l'on élabore une autre doctrine de la causalité que ce que nous entendons communément par le rapport cause / conséquence.

Le retour sur l'histoire peut éclairer cette aporie : des deux institutions qui ont participé à l'expérience commune de la passe, l'une, au départ, n'était pas École ; on peut penser que sa participation à l'expérience n'a pas été étrangère à sa transformation en École, et, pour saisir ce que nous notions sur l'inadéquation d'une conception purement chronologique du temps, on peut dire que cette institution *aura été* École, au futur antérieur, au moment où elle s'est engagée dans cette participation. Et le fait que le premier « analyste de l'École » l'ait été de cette institution est sans doute la preuve de la pertinence de ce futur

²³ Voir une formulation voisine dans l'article cité d'Annie Tardits, *Essaim*, n° 1, p. 93.

²⁴ J. Lacan, *Écrits*, *op. cit.*, p. 211 ; et un peu plus loin : « la vérité [...] s'avancant seule dans l'acte qui engendre sa certitude ».

antérieur et en même temps ce qui en a effectué, ou rendu possible, la réalisation.

Cela nous permet de mieux comprendre, au delà de la constatation de l'aporie, dans quelle mesure la participation de *deux* institutions, donc de *deux* Écoles, en a modifié les termes, ou la compréhension, ou le dépassement. D'une certaine façon, le nouage de deux institutions et l'histoire des cinq années passées nous aident à la résoudre, tout en la complexifiant, avec cette question : la supposition d'autorisation venant de *deux* institutions non-semblables implique-t-elle une double supposition, ou une plus grande reconnaissance de la validité de cette supposition ?

Et pour en revenir à l'hypothèse de départ formulée dans l'intitulé de cet article, les difficultés venant de la non-similitude de deux institutions, autorisant, et autorisées par, la procédure de la passe ne jouent-elles pas le rôle de révélateur d'apories que la pratique de la procédure jusque-là dans une seule institution (École freudienne de Paris, École de la Cause freudienne, École lacanienne de psychanalyse, École de psychanalyse Sigmund Freud) permettait moins de mettre au jour et laissait dans le non-dit, voire dans la dénégation ? Hypothèse dont il faut au moins tester la validité. Et cela une réflexion sur la place *des* institutions de la passe au sein même de l'institution que constitue une École, et sur les rapports (ou le non-rapport) de ces institutions de la passe avec l'institution-École, peut être éclairante. Les montages institutionnels différents de nos deux Écoles à propos de ces rapports me paraissent révéler l'aporie institutionnelle de la passe qui à la fois guide et enveloppe l'institution (le point extrême, et sans doute inaccessible ou utopique, étant indiqué dans la lettre de Lacan aux Italiens, qui fait reposer sur la passe la constitution de l'École), et se tient à son écart (et ici le point extrême serait la non-intervention des institutions de la passe dans le fonctionnement de l'institution-École et la reconnaissance de deux lieux sans véritable interaction).

*

* *

III. - *La parole*

La troisième aporie que nous dégagerons n'est pas sans rapports avec les précédentes, et peut-être les cristallise ou en révèle le point central. Elle concerne ce qu'on peut, pour simplifier, appeler la « parole ». Dans la procédure de la passe, telle qu'elle est ici pratiquée, deux des acteurs de la procédure (c'est-à-dire trois personnes, l'un des acteurs, les passeurs, étant deux) expriment une parole : la parole du passant s'adresse aux, et est recueillie par, les deux passeurs ; ces derniers adressent la parole au cartel qui la recueille. Cette transmission de la parole se clôt et se cristallise dans la réponse (*oui* ou *non*) du cartel, réponse performative qui accomplit, en le refermant, le trajet de

la parole du passant, parole dont l'écho est renvoyé à ce dernier sous la forme simple d'une affirmation ou d'une négation, avec passage de la parole à la lettre, aux deux lettres de la nomination. Que cette procédure joigne l'invitation à la parole avec la perte de la parole dans l'acte qui la recueille peut paraître, et est d'une certaine façon, insupportable. L'aporie qui se dégage ici n'aura donc de cesse que d'être esquivée ou dissoute, au prix même d'une trahison de la procédure. Pour certains, la cristallisation de la parole dans la lettre de la nomination étant insupportable, il faudrait supprimer la nomination, la parole semblant alors être sauvée dans l'esquive de l'acte qui la transmue. Pour d'autres, cet accomplissement dans la perte étant insupportable, la nomination ne serait pas la fin (dans les deux sens du mot « fin », terme et but) de la procédure, mais on imaginera de faire témoigner le cartel devant un tiers (un, ou d'autres analystes, par exemple) dans une sorte d'infinisisation du processus de la passe, dans une passe « sans fin » ; ou bien encore on invitera le passant (ou le passeur, ou le cartel) à témoigner devant un autre « public », non pas le « public » auquel pensaient Freud et Lacan, mais, en une trahison de la procédure, « *le public* » ; tentative, encore une fois, pour « sauver » la parole du passant en multipliant son adresse, comme si une extension quantitative était le moyen de surmonter une insupportable aporie, et comme si transformer la nomination en un exposé de motifs de nomination n'était pas refermer l'expérience sur de la signification et renoncer à forcer un réel qui, sans être non-sens, ne s'épuise pas dans les significations. Le point d'arrêt qu'est la nomination permet une mutation de la vérité en savoir, ce qui implique non plus la parole mais l'écrit, et un tout autre type d'adresse et de travail de la part de l'analyste de l'École. On doit ainsi prendre au sérieux, et donner toute sa portée à la dernière phrase, détachée comme une maxime ou une injonction, de la lettre de Lacan aux Italiens : « Tout doit tourner autour des écrits à paraître²⁵. »

²⁵ Plaquette citée, p. 44.